

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 16 DÉCEMBRE 2021 (19 : 30)

Présents :

Monsieur Laurent Devin, Député-Bourgmestre;

Madame Larissa Davoine, 2ème Échevine;

Monsieur Frédéric Tilmant, Monsieur Manuel Bejarano Medina, Madame Marie-Claude Klenner, Madame Natacha Leroy, Échevins;

Monsieur Etienne Piret, Monsieur Luc Jonnart, Monsieur Frédéric Joie, Monsieur Jérôme Urbain, Monsieur Laurent Arman, Monsieur Philippe Labar, Madame Judith Philippe, Monsieur Frédéric Maghe, Madame Sarah De Baets, Madame Marinella Cramarossa, Monsieur Salvatore Calvagna, Madame Eugénie Ruelle, Monsieur Vincent Noteboom, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Thomas Beaujean, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Alexandre Rombaut, Monsieur Saverio Fragapane, Monsieur Thomas Ferrari, Monsieur Fabrice Manderlier, Conseillers;

Monsieur Jean-Luc Fayt, Président du CPAS;

Monsieur Guillaume Somers, Directeur Général;

Excusés :

Monsieur Kevin Van Houter, Échevin;

Monsieur Benoît Deghorain, Madame Maria Hamel, Monsieur Alexandre Balourdous, Conseillers;

Conseil communal du 16 décembre 2021
à 19h30

Salle A - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

JURIDIQUE

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

1. Départ du Tour de France 2022 - Binche Ville étape - Projet de convention avec ASO - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de convention de partenariat entre la Ville de Binche et la SA Amaury Sport Organisation dans le cadre du départ de la 6ème étape du Tour de France qui aura lieu à Binche, le 7 juillet 2022.

Mme Philippe explique que M. Piret, étant absent, il devait exprimer son opinion. Il a certes été décidé que chacun voterait en son âme et conscience au sein du groupe UNION. Le Tour de France est une organisation lucrative mais elle apporte une visibilité certaine tant aux villes de départs, d'arrivées et que celles traversées. C'est une publicité mondiale impayable d'un point de vue financier par ailleurs. Dans les événements sportifs mondiaux, le numéro 1 est la Coupe du Monde de Football, en second, les Jeux Olympiques et en troisième position le Tour de France. Si le Carnaval est compromis pour cette année, la venue du Tour de France est une belle opportunité. En 2019, il a été constaté l'engouement et la présence du public avec des gîtes, des hébergements et des restaurants complets. Mme Philippe précise qu'elle n'est pas opposée au départ du Tour de France de Binche mais aimerait qu'un montant financier identique au Tour puisse servir à aider les clubs sportifs de l'entité, autre que le football. Elle explique que M. Fragapane a interpellé le Conseil communal au sujet des clubs de tennis, entre autre. Le Tour ne va pas venir tous les 2 ans, surtout s'il y a des pertes de places de parking aux Pastures. Pour les raisons évoquées plus haut, le groupe UNION s'abstient. M. Piret arrive en cours de séance et vote comme les autres membres du groupe UNION, à savoir en abstention.

M. Devin ne souhaite pas revenir sur les explications relatives au soutien qu'apporte la Ville de Binche aux différents clubs sportifs. Ces explications sont reprises dans le procès-verbal du précédent Conseil communal.

Pour: 21

Frédéric Tilmant, Eugénie Ruelle, Alexandre Rombaut, Fabrice Manderlier, Laurent Arman, Thomas Beaujean, Jérôme Urbain, Larissa Davoine, Marine Vilbajo, Thomas Ferrari, Laurent Devin, Mario Tilmant, Philippe Labar, Vincent Noteboom, Marie-Claude Klenner, Jean-Luc Fayt, Luc Jonnart, Frédéric Maghe, Marinella Cramarossa, Sarah De Baets, Manuel Bejarano Medina

Abstentions: 5

Frédéric Joie, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Saverio Fragapane, Etienne Piret

FINANCES

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

2. Notification de la situation de la caisse communale pour le troisième trimestre 2021

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le troisième trimestre 2021 en date du 30 septembre 2021. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 11.443.710,09 €.

Notification

REGIE FONCIERE

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

3. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière - 3ème trimestre 2021

Il est notifié au Conseil communal, la situation de la caisse de la Régie foncière pour le troisième trimestre 2021, en date du 30 septembre 2021. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 890.843,37 € (huit cent nonante mille huit cent quarante-trois euros trente-sept cents).

Notification

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

4. Construction d'un hall omnisports à Binche - Approbation du compromis de vente

Le Conseil communal est invité à approuver le compromis de vente relatif à la parcelle cadastrée section D n° 11D3P0000, partie située à la rue de Namur à Binche et au prix de 271.500 €.

Accord à l'unanimité

INTERCOMMUNALES

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

5. CENEO - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 17 décembre 2021

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de CENEO du 17 décembre 2021:

1. Deuxième évaluation annuelle du Plan stratégique 2020/2022 ;
2. Prise de participation en SIBIOM ;
3. Prise de participation en W³ Energy ;
4. Prise de participation dans un partenariat avec ENERDEAL ;
5. Nominations statutaires.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

6. HYGEA - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2021

Le Conseil communal est invité à approuver le point de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2021 à savoir:

1. Le Plan stratégique HYGEA 2020/2022 - Évaluation 2021 - Approbation.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

7. IDEA - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 22 décembre 2021

Le Conseil communal est invité à approuver le point de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale d'IDEA du 22 décembre 2021 à savoir:

1. Le Plan Stratégique IDEA 2020/2022 - Évaluation 2021 - Approbation.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

8. AIOMS - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 23 décembre 2021

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'A.I.O.M.S. du 23 décembre 2021:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 24 juin 2021;
2. Plan stratégique 2022-2024 : Examen - Vote - Décision.;
3. Projet de budget 2022 et plan financier 2021/2023 associé au plan stratégique : Examen - Vote - Décision;
4. Divers.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

9. FEDER 2014/2020 - Aménagement d'un tronçon à l'Avenue Wanderpepen à Binche - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "FEDER2014/2020 - Aménagement d'un tronçon à l'Avenue Wanderpepen à Binche", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1946, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "FEDER2014/2020 - Aménagement d'un tronçon à l'Avenue Wanderpepen à Binche", établis par l'auteur de projet, H.I.T. Arrondissement de Thuin, Rue de la Régence 18 à 7130 Binche. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 613.280,22 € hors

TVA ou 742.069,07 €, 21% TVA comprise;

- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 421/731-60 (n° de projet 20220055) et financé par subside et fonds propres.

M. Calvagna souhaite poser plusieurs questions relatives au projet. Il comprend que ce projet concerne la rénovation des trottoirs, la création de quais pour les bus. Il se demande si l'on ne met pas la charrue avant les bœufs dans ce dossier. Le projet entend mieux liaisonner le futur centre commercial avec le centre-ville alors que ce centre commercial n'est pas encore acquis. Il relève par ailleurs un problème de circulation, qui n'est pas seulement existant aux heures de pointe, mais en tout temps et pourtant, le projet consiste à déplacer les arrêts de bus depuis des niches vers un arrêt en voirie. M. Calvagna indique que cela pose un problème considérant l'encombrement de cette voirie. Il relève que le projet ne propose pas de pistes cyclables. Il se questionne notamment sur la prévision d'un tel dispositif tandis qu'aucun cycliste n'emprunte cette voirie. Pour les espaces verts, il constate que des arbres sont prévus au sein du projet mais il estime que ceux-ci vont souffrir en pleine agglomération et que leur implantation est peu heureuse. Ensuite, il précise que le projet est estimé pour un montant de 740.000 EUR tandis que l'Avenue Wanderpepen a été refaite récemment et que le délai de réalisation du projet est de 120 jours ouvrables, ce qui risque d'être pénalisant et difficilement vivable pour les commerces.

M. Piret indique que le budget est conséquent, tandis que la rue est impeccable. Il estime qu'il n'est pas nécessaire de tout refaire et que l'argent ainsi dépensé, certes hautement subsidié, doit servir au redéveloppement de la Wallonie. Il trouve que celle-ci n'y arrivera pas via ce type de chantier.

M. Ferrari, concernant les pistes cyclables, indique que ce sont des pistes suggérées et demande s'il est possible de passer l'ensemble de l'Avenue Wanderpepen en « Zone 30 », à l'occasion de ce projet.

M. Devin indique qu'il entend des interventions différentes. Il remercie les auteurs de projet du HIT qui ont travaillé sur ce dossier. Il indique que gouverner, c'est prévoir et que ce projet consiste à préparer l'arrivée d'un complexe de logements et de commerces ainsi que son meilleur liaisonnement avec le centre-ville. L'objectif est d'embellir ce tronçon. Le plan joint au dossier est indicatif et un permis d'urbanisme devra être sollicité. Sur les pistes cyclables, M. Devin indique qu'un travail est entamé par la Ville de Binche et inclut notamment une collaboration avec le GRACQ. A l'heure actuelle, il n'y a pas de pistes cyclables à Binche et l'objectif est de pouvoir en implanter. Tant qu'il n'y a pas de pistes cyclables, il n'y aura pas beaucoup de cyclistes et l'objectif de ces plans est de développer la pratique et l'utilisation du vélo. Concernant la verdurisation et l'implantation d'arbres sur le projet, il indique que cette perspective répond à toute la réflexion de la Wallonie en termes de verdurisation des espaces urbains. M. Devin rappelle que le taux de subside sur ce projet est de 90% et que l'idée de ce projet est de mailler le territoire et la réfection de cette avenue principale à Binche.

Pour: 21

Frédéric Tilmant, Eugénie Ruelle, Alexandre Rombaut, Fabrice Manderlier, Laurent Arman, Thomas Beaujean, Jérôme Urbain, Larissa Davoine, Marine Vilbajo, Thomas Ferrari, Laurent Devin, Mario Tilmant, Philippe Labar, Vincent Noteboom, Marie-Claude Klenner, Jean-Luc Fayt, Luc Jonnart, Frédéric Maghe, Marinella Cramarossa, Sarah De Baets, Manuel Bejarano

Medina

Contre: 5

Frédéric Joie, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Saverio Fragapane, Etienne Piret

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

10. Accord-cadre de fourniture et pose de modules en acier pour aménager les entrées de villages 2022/2023 - Approbation des conditions et du mode de passation

Dans le cadre du marché "Accord-cadre de fourniture et pose de modules en acier pour aménager les entrées de villages 2022/2023", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures;
- approuver le cahier des charges réf. 945 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de fourniture et pose de modules en acier pour aménager les entrées de villages 2022/2023". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.292,25 € hors TVA ou 49.963,62 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 766/734-60 (n° de projet 20220050).

M. Piret trouve inutile cette idée et aussi l'implantation d'un totem « Binche » sur la Grand-Place. Les citoyens et les visiteurs savent où ils se trouvent quand ils sont sur la Grand-Place de Binche, à Leval ou dans d'autres entités. Dès lors, ce type de totem ou de dispositif, ne présente pas de grand sens selon lui. De plus, il est impossible d'en mettre à chaque entrée de Ville. Ce type d'installation est par ailleurs coûteux et il s'agit, selon lui, de faire comme à Mons ou comme d'autres grandes villes, juste par un phénomène d'imitation.

M. Devin indique qu'effectivement lorsque l'on est à Paris, on le sait et pourtant ce type de totem y a été déployé aussi. Ici, il s'agit de la mise en place de « marqueur » d'entrée de village et dont l'inspiration est davantage issue d'initiatives mises en place sur des territoires ruraux.

Pour: 23

Frédéric Tilmant, Eugénie Ruelle, Alexandre Rombaut, Fabrice Manderlier, Laurent Arman, Judith Philippe, Thomas Beaujean, Jérôme Urbain, Salvatore Calvagna, Larissa Davoine, Marine Vilbajo, Thomas Ferrari, Laurent Devin, Mario Tilmant, Philippe Labar, Vincent Noteboom, Marie-Claude Klenner, Jean-Luc Fayt, Luc Jonnart, Frédéric Maghe, Marinella Cramarossa, Sarah De Baets, Manuel Bejarano Medina

Contre: 1

Etienne Piret

Abstentions: 2

Frédéric Joie, Saverio Fragapane

MARCHES PUBLICS DIVERS

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

11. Renouvellement des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz et d'électricité - Proposition de désignation du GRD actif pour une durée de 20 ans

Dans le cadre du "Renouvellement des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz et d'électricité - Appel à candidature", le Conseil communal décide de :

- proposer à la Commission wallonne pour l'Energie, CWaPE, de désigner l'intercommunale ORES ASSETS en qualité de gestionnaire de réseau de distribution de gaz et d'électricité, sur le territoire communal de Binche, pour une nouvelle durée de 20 ans, à dater du 26 février 2023;

- solliciter la dispense de tout autre appel à candidature dès lors que la Ville de Binche propose de renouveler le gestionnaire de réseau actif;
- transmettre la présente délibération à la Commission wallonne pour l'Energie, CWaPE, pour suite voulue.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISE

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

12. Fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche - Modification budgétaire n°1 - Exercice 2021 - Décision - Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2021 après réformation

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2021, votée par le Conseil de la Fabrique du Sacré-Cœur à Binche en séance du 11 octobre 2021, réformée comme suit :

- Recettes : 50.689,17 € ;
- Dépenses : 50.689,17 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal versé par la Ville de Binche pour l'exercice 2021 augmente de 3.374,77 € suite à ladite modification budgétaire, et s'élève à présent au montant de 49.120,17 €.

Pour: 14

Frédéric Joie, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Larissa Davoine, Marine Vilbajo, Thomas Ferrari, Laurent Devin, Saverio Fragapane, Mario Tilmant, Vincent Noteboom, Frédéric Maghe, Marinella Cramarossa, Sarah De Baets, Etienne Piret

Abstentions: 12

Frédéric Tilmant, Eugénie Ruelle, Alexandre Rombaut, Fabrice Manderlier, Laurent Arman, Thomas Beaujean, Jérôme Urbain, Philippe Labar, Marie-Claude Klenner, Jean-Luc Fayt, Luc Jonnart, Manuel Bejarano Medina

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

13. Fabrique d'église Notre-Dame du Travail à Bray - Modification budgétaire n°1 - Exercice 2021 - Décision - Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2021

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2021, votée par le Conseil de la Fabrique d'église Notre-Dame du Travail à Bray en séance du 21 octobre 2021, comme suit :

- Recettes : 17.887,73 € ;
- Dépenses : 17.887,73 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal versé par la Ville de Binche pour l'année 2021 n'est pas modifié suite à ladite modification budgétaire et s'élève à 3.095,24 €.

Pour: 14

Frédéric Joie, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Larissa Davoine, Marine Vilbajo, Thomas Ferrari, Laurent Devin, Saverio Fragapane, Mario Tilmant, Vincent Noteboom, Frédéric Maghe, Marinella Cramarossa, Sarah De Baets, Etienne Piret

Abstentions: 12

Frédéric Tilmant, Eugénie Ruelle, Alexandre Rombaut, Fabrice Manderlier, Laurent Arman, Thomas Beaujean, Jérôme Urbain, Philippe Labar, Marie-Claude Klenner, Jean-Luc Fayt, Luc Jonnart, Manuel Bejarano Medina

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

14. Fabrique d'église Saint-Rémy à Waudrez - Modification budgétaire n°1 - Exercice 2021 - Décision - Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2021

Le Conseil communal est invité à ne pas approuver la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2021, votée par le Conseil de la Fabrique d'église Saint-Rémy de Waudrez en séance du 29 septembre 2021. Le supplément communal versé par la Ville de Binche pour l'année 2021 n'est pas modifié suite à ladite modification budgétaire et s'élève à 4.252,46 €.

Pour: 5

Frédéric Joie, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Saverio Fragapane, Etienne Piret
Contre: 18

Eugénie Ruelle, Fabrice Manderlier, Laurent Arman, Thomas Beaujean, Larissa Davoine, Marine Vilbajo, Thomas Ferrari, Laurent Devin, Mario Tilmant, Philippe Labar, Vincent Noteboom, Marie-Claude Klenner, Jean-Luc Fayt, Luc Jonnart, Frédéric Maghe, Manuel Bejarano Medina, Sarah De Baets, Marinella Cramarossa

Abstentions: 3

Frédéric Tilmant, Alexandre Rombaut, Jérôme Urbain

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

15. Fabrique d'église Saint-Ursmer à Binche - Modification budgétaire n°1 - Exercice 2021 - Décision - Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2021 après réformation

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2021, votée par le Conseil de la Fabrique d'église Saint-Ursmer à Binche en séance du 11 octobre 2021, réformée comme suit :

- Recettes : 103.530,87 € ;
- Dépenses : 103.530,87 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal versé par la Ville de Binche pour l'année 2021 n'est pas modifié suite à ladite modification budgétaire et s'élève à 35.615,54 €.

Le subside communal extraordinaire à verser par la Ville de Binche pour l'année 2021 est modifié suite à ladite modification budgétaire et s'élève à 4.840,00 €.

Pour: 14

Frédéric Joie, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Larissa Davoine, Marine Vilbajo, Thomas Ferrari, Laurent Devin, Saverio Fragapane, Mario Tilmant, Vincent Noteboom, Frédéric Maghe, Marinella Cramarossa, Sarah De Baets, Etienne Piret

Abstentions: 12

Frédéric Tilmant, Eugénie Ruelle, Alexandre Rombaut, Fabrice Manderlier, Laurent Arman, Thomas Beaujean, Jérôme Urbain, Philippe Labar, Marie-Claude Klenner, Jean-Luc Fayt, Luc Jonnart, Manuel Bejarano Medina

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

16. Fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche - Budget - Exercice 2022 - Décision - Approbation du budget de l'exercice 2022 après réformation

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 21 octobre 2021 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2022, réformé comme suit :

- Recettes : 86.816,83 € ;
- Dépenses : 86.816,83 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2022 s'élève à 68.425,26 €.

Pour: 14

Frédéric Joie, Judith Philippe, Salvatore Calvagna, Larissa Davoine, Marine Vilbajo, Thomas Ferrari, Laurent Devin, Saverio Fragapane, Mario Tilmant, Vincent Noteboom, Frédéric Maghe, Marinella Cramarossa, Sarah De Baets, Etienne Piret

Abstentions: 12

Frédéric Tilmant, Eugénie Ruelle, Alexandre Rombaut, Fabrice Manderlier, Laurent Arman, Thomas Beaujean, Jérôme Urbain, Philippe Labar, Marie-Claude Klenner, Jean-Luc Fayt, Luc Jonnart, Manuel Bejarano Medina

GESTION ET PROSPECTIVE

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

17. Revitalisation Urbaine Péronnes St Albert - Approbation de la convention

Relativement au projet de revitalisation urbaine du site de l'ancienne centrale électrique de Péronnes, le Conseil communal est invité à approuver:

- le périmètre de revitalisation urbaine;
- le projet de la convention entre la Ville de Binche et le promoteur.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

18. Démarche Zéro Déchets - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la démarche "Zéro Déchet 2022" pour la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

19. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2021/2022 - Prise de connaissance du transfert d'une période de cours du domaine de la Danse vers le domaine de la Musique pour l'année scolaire 2021/2022 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 25 octobre 2021, point n° 15, par laquelle il décide de prendre :

- connaissance du transfert d'une période de cours du domaine de la Danse vers le domaine de la Musique pour l'année scolaire 2021/2022;

- acte de la répartition de la dotation périodes pour l'année scolaire 2021/2022, comme suit :

- 185 périodes de cours par semaine, pour le domaine de la Musique;
- 31 périodes de cours par semaine, pour le domaine des Arts de la parole;
- 15 périodes de cours par semaine, pour le domaine de la Danse.

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

20. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Péronnes-lez-Binche à la rue Albert Elisabeth n° 8 - Instauration - Décision

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Péronnes-lez-Binche, à la rue Albert Elisabeth n° 8.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

21. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Péronnes-lez-Binche à la rue Joseph Wauters n° 59 - Instauration - Décision

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Péronnes-lez-Binche, à la rue Joseph Wauters n° 59.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

Absente pour ce point :

Madame Natacha Leroy, Échevine;

22. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 octobre 2021 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 28 octobre 2021.

Accord à l'unanimité moyennant la remarque de Mme Judith Philippe

Divers :

M. Ferrari demande une réponse relative à son questionnement de placement, à l'Avenue Wanderpepen, une « Zone 30 » à l'issue du projet de réfection.

M. Devin indique que cette réduction de la vitesse n'est pas reprise dans le dossier mais que le projet n'est pas inscrit dans le marbre, à ce stade.

M. Piret relève, par rapport au Carnaval annulé en 2021 et à l'impact que cette annulation a eue sur les métiers du Carnaval, qu'il avait été annoncé que ces métiers recevraient des aides de la part, notamment, de la Wallonie. Cette annonce avait été faite lors d'une visite de M. Di Rupo au sein du Musée du Carnaval et du Masque et en présence de M. Devin. Pourtant, ces métiers n'ont pas reçu les aides annoncées. Ensuite, par rapport au projet des Pastures, M. Piret demande comment la Ville va tenir compte des observations et des remarques faites lors de l'enquête publique. Il indique que lors d'une réunion constructive avec les commerçants, le promoteur s'était montré surpris des réactions des riverains. Il indique que c'est la première fois que le dossier était présenté et qu'il comprend les éléments problématiques comme par exemple, la hauteur des bâtiments ou encore la mobilité à Binche.

M. Calvagna précise que les riverains souhaitent savoir à qui appartiennent les terrains concernés par ce projet.

M. Fragapane précise qu'il a déjà fait part, au Conseil communal, des problèmes vécus par les 2 clubs de Tennis et notamment, l'école de jeunes. À présent, il souhaite intervenir pour le club de football « Athènes » qui n'a pas de terrain et qui doit aller jouer sur les infrastructures d'une autre commune alors qu'ils sont engagés dans une lutte pour le titre, qui est compromise, par la non disponibilité d'infrastructures afin de pouvoir évoluer à Binche. Un match a notamment dû être remis en raison de l'état du terrain. M. Fragapane aimerait connaître la position de la Ville par rapport à cette problématique.

M. Devin, concernant les aides aux métiers du Carnaval, indique qu'il va solliciter auprès de la Wallonie, des informations sur les dossiers qui ont été introduits afin d'obtenir ces aides, ainsi que sur le suivi et les réponses apportées aux demandes formulées. Sur le projet des Pastures, il précise que la procédure se poursuit et que l'enquête est à présent clôturée. Le dossier est dans les mains de la Wallonie, qui est l'autorité compétente pour délivrer le permis. Des modifications sont encore susceptibles d'intervenir dans ce dossier.

Concernant la propriété des terrains, M. Somers indique que ces terrains font l'objet d'une convention, d'un compromis de vente entre le promoteur et la Ville de Binche. Ce compromis de vente est soumis à une série de conditions suspensives à la vente. Si le projet ne se réalise pas, il n'y aura pas de exécution définitive de la vente des terrains. Ces conditions suspensives sont notamment liées à l'obtention des permis essentiels à la réalisation du projet. Si le projet ne se fait pas, la vente ne se réalise pas et donc, il n'y a pas de session du site.

M. Joie demande quelle est la durée de réalisation de ces conditions suspensives.

M. Somers indique ne pas connaître cette information par cœur.

En ce qui concerne le club de football « Athènes », M. Devin indique que ce club évolue dans des infrastructures à Binche et que le club n'a pas souhaité participer au projet de fusion des clubs, qui concernait plusieurs sites. Néanmoins, il indique que M. Tilmant, en sa qualité d'Echevin des Sports, convenait de les soutenir et de les accueillir sur une infrastructure communale et donc sur un terrain de national à Leval. Cette solution est également déclinée pour les équipes de Buvrines qui bénéficient aussi des infrastructures de Leval. La question qui est posée est celle de savoir quel est le soutien que la Ville de Binche apporte à ce club, qui évolue dans des infrastructures communales

et dont l'un des matchs a été remis pour une raison de mauvais état du terrain. Aujourd'hui, M. Devin indique, que la fréquentation du club de foot de la « RJEB » est passée de 250 à 400 jeunes. Dans ce contexte, une proposition a été formulée afin de répartir au mieux l'occupation des différents sites et notamment au club « Athènes », afin d'évoluer sur le terrain de foot de Péronnes, qui bénéficie d'avantage de disponibilité. Cette solution n'a pas été acceptée par le club de foot « Athènes », dès lors que ce terrain ne leur convenait pas car il est en déclivité. M. Devin précise que ce club de foot n'a pas d'équipe de jeunes tandis que Buvrignes et la « RJEB » organisent une école de formation ou disposent d'équipes de jeunes en leur sein. Il constate pourtant que le club de Buvrignes ne se plaint pas.

M. Fragapane demande s'il est possible pour la Ville de Binche de remettre à plat le terrain de Péronnes.

M. Tilmant répond que ceci serait une folie en termes de coût.

*

La séance est levée.

*